

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Réception de S. A. S. le Prince Souverain par S. Exc. M. le Ministre des Affaires Étrangères de la République Française.
Visite de S. A. S. la Princesse Héritière au Pensionnat des Dames de Saint-Maur.
Visite de S. A. S. la Princesse Héritière à la Congrégation des Sœurs du Bon-Secours.
Visite de S. A. S. le Prince Pierre au Lycée de garçons.
Visite de S. A. S. la Princesse Héritière à l'Établissement d'enseignement secondaire de jeunes filles.
Visite de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre à l'Hôpital.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine accordant des médailles du travail.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration étrangère.

Arrêté municipal concernant le cimetière.

ECHOS ET NOUVELLES :

État des jugements du Tribunal Correctionnel.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain, qui était accompagné de M. le Secrétaire d'État Roussel, Directeur du Service des Relations Extérieures, a été reçu, lundi dernier, par S. Exc. M. Briand, Ministre des Affaires Étrangères de la République Française.

S. A. S. la Princesse Héritière a visité, jeudi dernier, dans l'après-midi, le Pensionnat des Dames de Saint-Maur.

Son Altesse Sérénissime était accompagnée de M^{me} Jean Bartholoni, Sa Dame d'honneur.

Des jeunes filles ont offert à Madame la Princesse Héritière des bouquets et des corbeilles de fleurs et ont récité des compliments en Son honneur. Son Altesse a daigné ensuite entendre quelques morceaux de piano et de violon exécutés par les meilleurs élèves.

S. A. S. la Princesse Héritière, très satisfaite de Sa visite, a bien voulu accorder un jour de congé.

S. A. S. la Princesse Héritière, accompagnée de M^{me} la Comtesse Gastaldi, Sa Dame d'honneur, a visité, dimanche dernier, vers 11 heures, la Congrégation des Sœurs du Bon-Secours.

Son Altesse Sérénissime s'est informée avec bienveillance de la santé des malades soignés par les Sœurs.

Son Altesse a daigné également s'intéresser aux travaux actuellement en cours d'exécution pour l'agrandissement de l'immeuble affecté à la Congrégation.

S. A. S. le Prince Pierre, accompagné de M. Blanchy, Sous-Chef du Secrétariat particulier, s'est rendu, mardi matin à 9 h. 1/2, au Lycée de garçons.

Son Altesse Sérénissime a été reçue, au seuil de l'établissement, par M. le Conseiller de Gouvernement Gallèpe, M. Jantet, Directeur du Lycée, et plusieurs membres du personnel enseignant et administratif.

Le Prince a visité toutes les classes, le Lycée fonctionnant comme d'habitude.

Son Altesse a daigné manifester Sa satisfaction en accordant un jour de congé dont la date sera fixée ultérieurement.

S. A. S. la Princesse Héritière a visité, mardi matin à 11 heures, l'Établissement d'enseignement secondaire de jeunes filles.

Son Altesse Sérénissime qu'accompagnait M^{me} la Comtesse Gastaldi, Sa Dame d'honneur, a été saluée à Son arrivée, par M. le Conseiller de Gouvernement Gallèpe, M. Jantet, Directeur, M^{me} Debuissier, Surveillante générale, et plusieurs professeurs de l'Établissement.

Les cours ont eu lieu comme à l'ordinaire.

Madame la Princesse Héritière a parcouru les classes et s'est intéressée à une exposition de travaux manuels et de dessins appliqués aux travaux de dame organisée à l'occasion de Sa visite.

Un bouquet de roses a été offert par les élèves à Son Altesse Sérénissime.

Madame la Princesse Héritière a daigné, en témoignage de Sa satisfaction, accorder un jour de congé dont la date sera fixée ultérieurement.

LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, accompagnés de M. le Général Roubert, ont visité l'Hôpital, hier dans l'après-midi.

Leurs Altesses ont été reçues par M. A. Médecin, Maire de Monaco, Président de la Commission administrative ; M. Th. Gastaud, Administrateur ; M. Ch. Palmaro, Secrétaire de la Commission administrative ; M. le Docteur Caillaud, Chirurgien en chef ; M. le Docteur Gibelli, Médecin adjoint, et M. le Docteur Gasquet, Chirurgien adjoint ; M. Bernin, Pharmacien ; M. Baillet, Économiste, ainsi que par M^{me} la Supérieure de la Communauté.

Madame la Princesse Héritière et M^{gr} le Prince Pierre, dont la visite n'a pas duré moins d'une heure, ont parcouru toutes les salles, s'intéressant à la santé des malades et se faisant renseigner sur l'organisation des services dont Leurs Altesses se sont déclarées très satisfaites.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 341.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille du Travail de Première Classe est accordée aux sieurs :

Balbo Joseph, ex-garçon de salle à la Société des Bains de Mer ;

Barel Bonaventure, ex-jardinier à la Société des Bains de Mer ;

Barral André, ex-sous-brigadier des garçons de bureau à la Société des Bains de Mer ;

Bosio Joseph, baigneur à l'Établissement de bains de Larvotto ;

Ciarlan Vincent, ex-jardinier à la Société des Bains de Mer ;

Dublino Marc, gardien des retraits de la place Sainte-Barbe ;

Franco Blaise, ancien sous-chef du Service électrique de la Société des Bains de Mer ;

Giordano Antoine, magasinier à l'Entreprise Jean Vatrican, à La Condamine ;

Giordano Paul, garçon d'office au Café de Paris, à Monte-Carlo ;

Lora Johannin, caviste à l'hôtel Prince-de-Galles, à Monte-Carlo ;

Lorenzi Laurent, ex-garde des jardins à la Société des Bains de Mer ;

Maillet Joseph, jardinier au service de M^{me} Verhoeven, à Monte-Carlo ;

Maissel Victor, économe de l'hôtel Métropole, à Monte-Carlo ;

Maulandi Amédée, chef d'équipe au Service des cultures de la Société des Bains de Mer ;

Millo Honoré, chef d'équipe au Service des cultures de la Société des Bains de Mer ;

Monaci Léon, ex-sous-brigadier des Commissionnaires à la Société des Bains de Mer ;

Nardi Bruno, chef de Musique de la Société Philharmonique ;

Pastorelly Paul, gérant de l'Agence du Comptoir National d'Escompte de Paris, à la Condamine ;

Rochesani François, chef de la section de l'Aviron de la Société des Régates de Monaco ;

Sciorelli Michel, homme de peine à l'Imprimerie de Monaco ;

et aux demoiselles :

Bianchi Ghiselda, domestique au service de M. Lazare Raybaudi, à La Condamine ;

Maccario Marguerite, domestique au service de M^{me} de Angelis, à Monte-Carlo.

ART. 2.

La Médaille du Travail de Deuxième Classe est accordée aux sieurs :

Agarla Ermenegilde, électricien à la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral ;

Arbustini Hildebrand, wattman à la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral ;

Arganini Jules, contremaitre à la Maison Bouillet, à Monte-Carlo ;

Battaglini Ernest, wattman à la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral ;

Becchis Joseph, forgeron à la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral ;

Biginelli Charles, suisse à l'Église Saint-Charles, à Monte-Carlo ;

Bonafet Alexandre, chef-ouvrier à la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral ;

Bonsignore Ernest, receveur à la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral ;

Ciocca Jean, jardinier à l'Hôpital de Monaco ;

Colombo Ambroise, contrôleur à la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral ;

Cotta Dominique, ex-cantonier à la Société des Bains de Mer ;

Gallesio Joseph, valet de chambre à l'hôtel Prince-de-Galles, à Monte-Carlo ;

Gariazzo Félix, contremaitre à la Maison Bouillet, à Monte-Carlo ;

Gariazzo Pierre, contremaitre à la Maison Bouillet, à Monte-Carlo ;

Guigliano Ferdinand, cafetier au Café de Paris, à Monte-Carlo ;

Iperti Célestin, jardinier à l'Hôpital de Monaco ;

Magnino Alexandre, chef d'équipe à la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral ;

Mengarelli Léopold, wattman à la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral ;

Scotto Mathieu, receveur à la Société des Halles et Marchés, à la Condamine ;

Squarciafichi Philippe, receveur à la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral ;

Vietti Laurent, contremaitre menuisier à l'Entreprise Fontana et Gamba, à La Condamine ;

aux dames :

Gallesio Madeleine, née Dalmasso, femme de chambre à l'hôtel Prince-de-Galles, à Monte-Carlo ;

Molinario Hélène, née Molinario, concierge de la villa des Alpes, à La Condamine ;

et à la demoiselle :

Rebaudo Pauline, cuisinière à l'Hôpital de Monaco.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-huit avril mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 342.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles :

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Louis Cappeau, huissier au Ministère d'Etat, est autorisé à accepter et à porter les Palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre

d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le trente avril mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police municipale ;

Considérant qu'il y a nécessité pour la continuation des grands travaux du cimetière d'effectuer la reprise des terrains situés en face des Dépositaires et de procéder au déplacement des tombes datant du 7 janvier 1921 au 10 février 1921 ;

Arrêtons :

ARTICLE UNIQUE.

L'Administration des Pompes Funèbres est autorisée, aux termes de sa demande en date du 7 mai 1925 :

1° à effectuer la reprise du terrain affecté à la sépulture des adultes situé en face des Dépositaires, dont la période quinquennale est expirée et datant du 1^{er} septembre 1919 au 31 août 1920 ;

2° le déplacement des tombes datant du 7 janvier 1921 au 10 février 1921, portant les numéros de compter de 327 à 339 inclus, également situées dans la planche faisant face aux Dépositaires.

Monaco, le 9 mai 1925.

P. le Maire :

Un Adjoint, (Signé :) P. GIOFFREDY.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 28 avril et 5 mai 1925, a prononcé les jugements suivants :

V. M.-J., industriel, né le 8 juillet 1894, à Louviers (Eure), sans domicile connu. — Emission frauduleuse de chèque non provisionné : deux ans de prison et 500 francs d'amende (par défaut).

B. F.-F., épouse Y., propriétaire, née le 17 mai 1887, à Melbourne (Australie), demeurant à Monaco. — Défaut d'affichage régulier de logements vacants : 50 francs d'amende. Déclaré le mari civilement responsable.

I. P.-J.-L., négociant, né le 19 février 1873, à l'Île Maurice, demeurant à Monaco. — 1^{er} Banqueroute simple : douze jours de prison et 16 francs d'amende ; 2^o Exercice illicite de commerce : 25 francs d'amende.

L. A.-M., épouse D., ancienne commerçante, à Monaco, née le 11 août 1884, à Béziers (Hérault), demeurant à Paris. — Banqueroute simple : 16 fr. d'amende (par défaut). Déclaré le mari civilement responsable.

En raison de l'abondance des matières, nous sommes obligés de remettre au prochain numéro le compte rendu de la Vie Artistique.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quinze avril mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le vingt-cinq avril même mois, vol. 197, n° 5, a été

déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M^{me} Rosine-Marie MÉDECIN, épouse assistée et autorisée de M. Jean-Auguste-Edmond IZARD, Commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions, Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre de Saint-Charles, avec lequel elle demeure villa Rello, rue des Agaves, à Monaco, a acquis :

De M. Ferdinand BRUN, bijoutier, et M^{me} Louise-Berthe AUZOUF, son épouse, demeurant ensemble 51, boulevard Saint-Michel, à Paris ;

Une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, rue des Moneghetti, appelée *Villa Stella*, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée du côté de la rue des Moneghetti, avec deux étages en contre-bas au midi du côté du chemin de fer, petit jardin autour, le tout d'une contenance superficielle de quatre cent trente-neuf mètres carrés quarante décimètres carrés environ, porté au plan cadastral sous les nos 446 et 447 de la section B, confinant : à l'est, à un rond-point existant dans la rue des Moneghetti ; au midi, à la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée ; à l'ouest, à la propriété de Vaulabelle, expropriété Demanche ; et, au nord, à la rue des Moneghetti.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de trois cent vingt-cinq mille francs, ci. **325.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le quatorze mai mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le neuf avril mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quinze avril même mois, vol. 197, n° 2, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Edwin-Marriot HODGKINS, de nationalité anglaise, Chevalier de la Légion d'honneur, rentier, demeurant villa du Royan, boulevard du Nord, à Monte-Carlo, a acquis :

De M. Igor KISTIAKOWSKY, ancien avocat à la Cour d'Appel de Moscou, et M^{me} Nathalie TCHOU-BINSKY, son épouse, demeurant ensemble 31, avenue de Suffren, à Paris ;

Une villa située avenue de la Costa, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), dénommée anciennement *villa Nora* et actuellement *villa Eléonor*, élevée en partie sur caves d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec terrasse autour, le tout porté au plan cadastral sous le n° 85 de la section D, d'une superficie d'environ sept cent cinquante-cinq mètres carrés, confinant : de l'est, à la villa Roqueville, appartenant à M. Martin ; du midi, à l'avenue de la Costa ; de l'ouest, à l'avenue de la Porte-Rouge ; et, du nord, au jardin de la villa de la Porte-Rouge, appartenant à M. Zwerner.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de six cent cinquante mille francs, ci. **650.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions, pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le quatorze mai mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le huit avril mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quinze avril même mois, vol. 197, n^o 3, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté;

M. Raoul-André-Marie FERRAND, caissier au Sporting-Club, demeurant n^o 17, boulevard du Nord, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), a acquis :

De M^{me} Henriette MATHIS, épouse de M. Edmond DEFRESSINE, agent de ventes et locations, demeurant ensemble boulevard des Moulins, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco) ;

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier des Monighetti, boulevard de l'Observatoire, d'une superficie de cinq cent trente-six mètres carrés, portée au plan cadastral sous le n^o 432 p. de la section B, confinant : au nord, le boulevard de l'Observatoire ; à l'ouest, MM. Mittner et Dussaix ; au sud, la rue Bosio ; et, à l'est, la Société l'Immobilière de Monaco.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent trente mille francs, ci. 130.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la parcelle de terrain vendue, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits. Monaco, le quatorze mai mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait
(Signé :) ALEX. EYMIN.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 25 avril 1925, enregistré, M^{me} Madeleine LIQUET, veuve de M. Antoine GAILLARD, demeurant à Monte-Carlo,

Et M. Albert GAILLARD, demeurant également à Monte-Carlo, d'une première part ;

M. et M^{me} Gabriel FAU, demeurant villa Indiana, à Monte-Carlo, d'une deuxième part ;

Et M. Louis CAIRO, demeurant à Monte-Carlo, hôtel Windsor ; d'une troisième part ;

Ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation de l'hôtel Windsor, qui comprend actuellement la villa Milton, l'immeuble Michelet et la villa Isabelle.

La durée de la Société est de onze années qui ont commencé à courir le premier octobre mil neuf cent vingt-quatre et expireront le trente septembre mil neuf cent trente-cinq.

Le Siège de la Société est à Monte-Carlo, hôtel Windsor, boulevard du Nord.

La raison et la signature sociales sont *Gaillard, Fau et Compagnie*.

Les affaires de la Société sont gérées et administrées par les associés avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

En conséquence, chaque associé aura la signature sociale dont il ne lui sera, toutefois, permis de faire usage que pour les affaires de la Société, à peine de nullité à l'égard des tiers qui seront suffisamment avertis par la publication légale de cette clause.

Cependant, pour les retraits des sommes déposées en banque, les signatures de deux des associés sont obligatoires.

D'autre part, les emprunts et les hypothèques, les baux, les achats et ventes d'immeubles ne pourront être réalisés qu'avec le consentement de tous les associés.

Les associés ont apporté à la Société, savoir :

M^{me} veuve Gaillard et M. Albert Gaillard, indivisément entre eux dans la proportion de leurs droits héréditaires en valeur de fonds de commerce de l'hôtel Windsor, un million cent mille francs ;

M. et M^{me} Fau, en valeur de fonds de commerce de l'hôtel Windsor, cinq cent cinquante mille francs ;

M. Louis Cairo, en valeur de fonds de commerce de l'hôtel Windsor, cinq cent cinquante mille francs ;

Ensemble, deux millions deux cent mille francs formant le capital social.

A l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée pour quelque cause que ce soit, la liquidation se fera par les associés gérants et, en cas de désaccord, par une tierce personne qui sera désignée à l'amiable entre eux ou, à défaut d'entente, par le Président du Tribunal Civil de Monaco et par simple ordonnance de référé.

La liquidation devra être achevée dans le délai d'une année à compter de l'événement qui lui donnera ouverture.

Une expédition du dit acte de Société a été déposée, le cinq mai mil neuf cent vingt-cinq, au Greffe Général.

Pour extrait :
Signé : M^{me} veuve GAILLARD ;
M. Albert GAILLARD ;
M. Gabriel FAU ;
M^{me} FAU ;
M. Louis CAIRO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Aux termes d'un acte de partage reçu par M^e A. Settimo, notaire à Monaco, le vingt-huit avril mil neuf cent vingt-cinq,

Le fonds de commerce d'imprimerie, lithographie, papeterie, exploité à Monaco, rue Grimaldi, n^o 46,

Appartenant indivisément à M^{me} veuve Alexis CHÈNE et ses enfants M. Henri CHÈNE, M. Robert CHÈNE, M^{lle} Germaine CHÈNE et M^{lle} Lucienne CHÈNE, demeurant tous à Monaco, 46, rue Grimaldi,

A été attribué à M. Henri CHÈNE, l'un d'eux.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Settimo, notaire, susnommé, à peine de forclusion. Monaco, le 14 mai 1925.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quatre mai mil neuf cent vingt-cinq, MM. Michel SERVETTI et Georges ROLFO, directeurs-gérants de l'hôtel Terminus et Cosmopolitain, à Monte-Carlo, ont acquis :

De M. Gustave-Henri COUTTET, hôtelier, demeurant hôtel National, rue du Portier, quartier de Monte-Carlo, à Monaco ;

Le fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant dénommé *Hôtel National*, exploité rue du Portier, à Monte-Carlo, dans un immeuble appartenant à M^{me} Dupont, née Colombara, et à M^{lle} Colombara, le dit fonds comprenant : la clientèle ou achalandage y attachés, le nom commercial ou enseigne, les meubles meublants, objets mobiliers, matériel et ustensiles servant à son exploitation et le droit, pour le temps qui en reste à courir, au bail des locaux où le dit fonds de commerce est exploité.

Les créanciers de M. Couttet, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion que fera suite à la présente. Monaco, le 14 mai 1925.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
3, avenue de la Gare.

Deuxième Avis

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco, du 2 avril 1925, enregistré, le sieur NEGRO Quinto, commerçant, demeurant à Monte Carlo, 1, rue des Roses, a cédé à M^{me} Marguerite ROVELLO, épouse de M. René MAYAN, demeurant à Monte-Carlo, 1, rue des Roses, le droit au bail et le droit au fonds d'un commerce d'épicerie et comestibles, aubergistes et vins, qu'il exploitait à Monte-Carlo, 1, rue des Roses.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de M^e Soccal, huissier à Monaco, dépositaire des fonds.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 30 avril 1925, les nommés : 1^o RUTH (Joseph), né le 21 mars 1894, à Vienne (Autriche) ; 2^o FRANTISCH (Ludmilla), née le 11 août 1900, à Vienne (Autriche) ; ayant, tous deux, résidé à Monaco, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, ont été assignés à comparaître personnellement, le mardi 7 juillet 1925, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol et complicité ; — délit prévu et réprimé par les articles 56, 57, 59, 377, 399 du Code pénal.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
HENRI GARD.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 30 avril 1925, le nommé DISTANTI (Alexandre), né le 4 décembre 1907, à Olmi-Cappella (Corse), berger, ayant demeuré à Monaco, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 7 juillet 1925, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol ; — fait qui constitue le délit prévu et réprimé par les articles 377 et 399 du Code pénal.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
HENRI GARD.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 30 avril 1925, le nommé GIORDANO (Henri), né le 16 septembre 1892, à Naples, géomètre, ayant résidé à Monaco, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 21 juillet 1925, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'escroquerie ; — délit prévu et réprimé par l'article 403 du Code pénal.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
HENRI GARD.

Etude de M^e CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel,
3, avenue de la Gare, Monaco.

VENTE SUR SAISIE-EXÉCUTION

Le mardi 19 mai 1925, à 9 heures et demie du matin, dans un local sis à Monaco, rue des Carmes, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de : tables, chaises, lits et hardes diverses.

Au comptant, 5%, en sus des enchères.
L'Huissier : CH. SOCCAL.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**Exposition Internationale
de la Houille Blanche et du Tourisme.**

L'inauguration de l'Exposition Internationale de la Houille Blanche et du Tourisme à Grenoble est fixée au 21 mai prochain.

Les fêtes de la Pentecôte ayant lieu, cette année, les 31 mai et 1^{er} juin, on ne saurait trop engager tous ceux qui s'intéressent à cette importante manifestation à profiter de ces journées pour la visiter.

Grenoble est le départ de nombreux Services Automobiles organisés par la Cie P.-L.-M. qui permettent de découvrir, à cette époque de l'année, les Alpes encore en fleurs.

Nous citerons plus particulièrement le Circuit de la Grande Chartreuse (25 francs), le Service Grenoble-Le Lautaret-Grenoble (45 francs), qui ont lieu tous les jours; les excursions de l'après-midi: de Grenoble à Saint-Nizier (20 francs), à Vizille-Uriage (15 francs), à Saint-Eynard (15 francs), aux Petites Roches (20 fr.).

Sur ces prix, une réduction de 20% est accordée aux porteurs de bons de l'Exposition.

PETITES MAISONS POUR TOUS

Plus de 60.000 personnes n'ont pu acheter, car il fut épuisé en quatre jours, le merveilleux album *Vie à la Campagne: Petites Maisons pour tous*, qui donnait pour 5 francs un choix de modèles que vous ne trouverez pas dans un recueil à 50 francs. Cet album ne pouvant être réimprimé, nous avons décidé d'en réunir ses modèles de maisons jolies, commodes, bien françaises et de petites constructions variées, réalisables par tous, dans toutes les régions et conditions, complétées de quantité d'autres, en une publication populaire, à très bon marché, qui constituera une série exceptionnelle du non moins populaire *Jardins et Basses-Cours*, et qui paraîtra au début de 1925.

C'est le Guide averti que vous attendez. Exemple: *Si vous n'avez pas d'argent pour bâtir votre Maison*, vous trouverez dans tous les fascicules des conseils pour vous assurer l'aide financière indispensable. Comme ceux de l'avocat pour toutes les difficultés, de l'architecte pour toute la technique, de l'art de bâtir et mille idées nouvelles.

N'attendez pas que le premier fascicule soit paru pour le demander, car vous pourriez ne pas le trouver, le chiffre de son tirage étant limité; mais demandez à M. Albert Maumené, Directeur de PETITES MAISONS POUR TOUS, Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, la Notice explicative adressée gratuitement.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT**INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS**

Société Anonyme fondée en 1868.

Capital: **75 millions.** - Réserves: **25.850.000.**

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président: M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice:

NICE, 45, boulevard Dubouchage.

MONTE CARLO (Park-Palace).

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

MENTON, 1, rue de Verdun.

Correspondants dans toutes les villes de France et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société: Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encasement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

**Comptoir National d'Escompte
DE PARIS**Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.**AGENCES DE**MONTE CARLO: *Galerie Charles III*
LA CONDAMINE: *25, Boulevard Albert I^{er}*
MENTON: *Avenue Félix-Faure*Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-fortsINSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUECaveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux**« PUBLICITÉ MONDIALE »**

Jean CHARMY

1, Avenue Saint-Laurent, MONTE CARLO

TÉLÉPHONE 6.44

EXPERT DE PROPAGANDE COMMERCIALE
pour la Publicité Générale
des Firmes Industrielles, Commerciales, Grands Hôtels
et Marques Nouvelles (Renseignements gratuits).

TOUS JOURNAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

AFFICHAGE

FRANCE ET PRINCIPAUTÉ

PUBLICITÉ des Bureaux des P. T. T.
PANNEAUX sur Routes, etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES:

Affiches, Cartes postales, Dépliants, etc.

**APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES****Henri CHOINIÈRE**

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE: 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.**CRÉDIT FONCIER DE MONACO**

Banque Monégasque

Siège Social: 11, boulevard Albert I^{er}, Monaco

Téléphones: 5-86 et 6-85

Agence à MONTE CARLO

Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)

Téléphones: 2-93 et 5-55

Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Paiement de coupons. — Avances sur titres.

Ordres de Bourse. — Valeurs locales.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

MONTE CARLO

SAISON DE BAINS DE MER**PLAGE DE LARVOTTO**Etablissement ouvert tous les jours
de 8 h. 1/2 à 13 heures et de 15 à 19 heuresLEÇONS DE NATATION
DOUCHES (Jet ou pluie) — MASSAGECONCERTS • DANCING
ATTRACTIONS DIVERSESUN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ÉTABLISSEMENT
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino**ASSURANCES**

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction: Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime
fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.Comp^{te} d'assurances contre les risques de
transports par terre et par mer. Assurances
des transports-valeurs. Assurances contre les
risques de voyages dans le monde entier.
Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^{ie} Assurances contre les accidents de toute
nature: automobiles, chevaux et voitures,
tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'arti-
fice, bris des glaces. Responsabilité civile
des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

BULLETIN

D.R.S.

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du
28 octobre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme
des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, por-
tant le numéro 8251.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 no-
vembre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme
des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, por-
tant le numéro 3359.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 janvier
1925. Vingt et une Obligations de la Société Anonyme des Bains
de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les nu-
méros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091,
51055, 59975 à 59977, 75106, 85197, 93655, 93657,
98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796; et
Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les
numéros 3467, 26297, 58592, 315963.Exploit de M^r Charles Soccac, huissier à Monaco, en date du
26 janvier 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains
de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le
numéro 21394.Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16
février 1925. Trois Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de
Paris à Monte Carlo, portant les numéros 8744, 8745 et 8843.Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars
1925. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de
Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numé-
ros 52975, 52976 et 52977.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Soccac, huissier à Monaco, en date du 5 juillet
1924. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 33347.Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14
avril 1925. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme
des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, por-
tant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045
à 303047, 303193 à 303195.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1925.